



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20250514-205_05_01-DE



En t
Présents : 11
Votants : 13
Absents : 2 -excusés : 2
Procurations :2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025_05_01

Objet : Attribution des subventions aux associations

L'an deux mille VINGT CINQ, le 12 mai à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 5 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, M. ROCHER Dominique, Mme MASIN Claudie, Mme FLEURY Aurore, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle, M. DELAIRE Claude, conseillers municipaux.

Absentes : Mme PARET Aurélie, Mme DELFOUR Isabelle

Absents excusés : Mme CHASSAGNE Annie, M. BIBENS Sylvain

Exclus :

Procurations : Mme CHASSAGNE Annie à M. MESSAHEL Maurice ; M. BIBENS Sylvain à M. LAGARDE Dominique

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

OBJET : SUBVENTIONS 2025

Monsieur le Maire propose de passer au vote le montant des subventions versées pour l'année 2025 aux associations de droit privé :

- Amicale des chasseurs : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à l'Amicale des chasseurs

- Association Française des scléroses en plaque : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à l'Association Française des scléroses en plaque

- Auberge du cœur : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à l'Auberge du cœur

- CAZE MAJOU : 600 € (Sortie de M. GATINEL Didier)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à CAZE MAJOU

- CHANT'A LUSSAC : 300 € (Sortie de M. GATINEL Didier)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à CHANT'A LUSSAC.



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20250514-205_05_01-DE



En préfecture le 14/05/2025
Présents : 11
Votants : 13
Absents : 2 -excusés : 2
Procurations :2

- **DONNEURS DE SANG : 150 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention aux **DONNEURS DE SANG**

- **FNACA : 300 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à la **FNACA**

- **FOOTBALL CLUB DU GRAND ST EMILIONNAIS : 2 000 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au **FOOTBALL CLUB DU GRAND ST EMILIONNAIS**

- **JEUNES SAPEURS POMPIERS DU LIBOURNAIS : 100 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention aux **JEUNES SAPEURS POMPIERS DU LIBOURNAIS**.

- **JUDO CLUB LUSSACAIS : 500 € (Sortie de M. ROCHER Dominique)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au **JUDO CLUB LUSSACAIS**

- **KUMITE EVOLUTION : 1 300 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au **KUMITE EVOLUTION**

- **LEONIE PRAX : 600 € + 900 € de subvention exceptionnelle pour « Lussac en scène »**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à **LEONIE PRAX**.

- **LES P'TITS ECOLIERS DE LUSSAC : 400 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention aux **P'TITS ECOLIERS DE LUSSAC** :

- **PREVENTION ROUTIERE : 100 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à la **PREVENTION ROUTIERE**.

- **SECOURS CATHOLIQUE : 100 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au **SECOURS POPULAIRE**

- **TENNIS CLUB DES VIGNES : 1500 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au **TENNIS CLUB DES VIGNES**

- **TELETHON : 100 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au **TELETHON**

- **TWIRLINGCLUB LUSSACAIS : 1 400 € (Sortie de Mme FORESTIER)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au **TWIRLINGCLUB LUSSACAIS : 1 400 €**



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

- VIE LIBRE : 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à VIE LIBRE : 200 €

- 7 AKORS MUNETTE : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à 7 AKORS MUNETTE

- EVAZION : 500 € (Sortie de Mme SABACA Emmanuelle)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à EVAZION

Le Maire,

- * certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- * informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 12 mai 2025

Le Maire,

Didier GATINEL



Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20250514-205_05_01-DE

S²LOW

En

Présents : 11

Votants : 13

Absents : 2 -excusés : 2

Procurations :2